Collège Lucie Aubrac Lundi 22 mai 2017

Champigny sur Marne

Mme Béatrice Gille Rectrice de l’Académie de Créteil

Mme Gylène Mouquet et Burtin Directrice Académique des Services Départementaux du Val de Marne

Messieurs Vincent Auber et Marc Daydie, Adjoints à la Directrice Académique des Services Départementaux du Val de Marne

S/C de Mme Bosco, Principale Du collège Lucie Aubrac.

Bonjour,

Nous, enseignants du collège Lucie Aubrac de Champigny, avons pris connaissance de votre courrier du Vendredi 19 mai 2017.

Nous remercions Mme Gylène Mouquet et Burtin, Directrice Académique des Services Départementaux du Val de Marne, de maintenir, par ce courrier, le dialogue entamé le 28 mars avec M. Marc Daydie, Adjoint à la Directrice Académique des Services Départementaux du Val de Marne, lors de l’audience qui nous avait été accordée en cette journée de grève et de manifestations devant l’Inspection Académique.

Hélas nous regrettons que ce dialogue ne prenne en aucune manière compte de nos arguments.

Lors de l’audience du 28 mars, Mr Marc Daydie nous a expliqué clairement, et nous avons bien compris, comment les choix ont été opérés pour ouvrir certains postes et d’autres non.

Le temps de l’audience étant limité, et nous le comprenons, Mr Daydie, à notre demande, a accepté que nous formulions une réponse argumentée par courrier envoyé à la DASDEN, sous couvert de Mme La Principale.

Nous avons donc regroupé l’ensemble des éléments qui permettent de justifier de la pérennité des moyens attribués en sciences physiques chimie et en EPS, et qui justifient donc que les postes soient ouverts dès 2107 pour que des collègues titulaires puissent s’installer dans l’établissement et s’intégrer à l’équipe éducative sans risquer, dans les années à venir, une fermeture de ces postes ou même un complément de service rendu.

 Nous déplorons qu’entre ce courrier donné à Mme la principale le 31 mars et la réponse reçue le 19 mai, aucun des arguments donnés ne semblent avoir été pris en compte.

C’est pourquoi, dans le doute, nous accompagnons ce courrier de cet argumentaire.

En effet, vous dites être attentif à la situation du collège et évaluer les besoins chaque année. Vous annoncez pourtant au 19 mai qu’un seul poste en EPS est inscrit au mouvement alors qu’un collègue titulaire du poste a obtenu une mutation au mouvement inter-académique laissant donc son poste vacant. Un deuxième effectue son service en tant que TZR. Le poste libéré en 2015 par la collègue spécialiste rugby ne passe toujours pas au mouvement bien que la section sportive soit fermée, que la demande de fermeture du poste a profil ai été réalisée. Deux collègues TZR sont venus passer un an en service complet assurer l’enseignement de l’EPS au collège. Ces collègues font preuve d’un grand professionnalisme et d’une grande adaptabilité, nous les accueillons chaque année du mieux possible. La conduite de projets pédagogiques, la cohérence et la pertinence du cursus des élèves réclament cependant une stabilité dans les ressources humaines qui soit mieux maîtrisée.

Cette méconnaissance de vos services de la situation nous inquiète et fait perdurer une instabilité dans l’équipe pédagogique qui rompt avec les exigences de qualité du service publique d’éducation.

Ainsi pour les revendications concernant l’ouverture d’un poste d’enseignant en Sciences Physiques Chimie, la reconnaissance d’un 2e poste vacant en EPS et l’ouverture supplémentaire d’un poste en EPS, nous ne demandons pas de moyens supplémentaires en tant que tel, mais seulement les conditions de stabilité et de continuité des équipes pédagogiques nécessaires à la poursuite des objectifs du service publique d’éducation.

Par ailleurs, le climat scolaire se dégrade du fait de l’augmentation logique et prévue de l’effectif global de l’établissement sans qu’augmente les moyens d’encadrement attribués à la Vie Scolaire.

La revendication de création de poste d’un CPE nous paraît essentielle tant le nombre et les caractéristiques des élèves réclament un suivi approfondi. L’urgence dans laquelle est contrainte de travailler le service de vie scolaire ne permet pas de réaliser ce suivi de qualité. Les conséquences sont déplorables tant pour les élèves que pour les personnels.

C’est pourquoi nous adressons cette fois ce courrier, à Mme la Rectrice ainsi qu’aux responsables de la DASEN et nous l’accompagnons de celui datant du 31 mars, afin que la situation de notre établissement soit réellement réexaminée à la lumière des informations que nous vous transmettons.

Nous occuperons le collège ce soir, Lundi 22 mai 2017, pour marquer notre détermination, vous donner l’opportunité de venir échanger aussi longuement que vous le souhaitez pour prendre la mesure de la situation.

Nos revendications et nos actions n’ont pour seul but que le bon fonctionnement du service public d’éducation auquel nous sommes attachés.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs en nos salutations respectueuses.